



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2121
Internet www.kpmg.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-11-045554-132

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE COMPROMIS DE:

2907160 CANADA INC. (anciennement connue sous le nom de ProSep Inc.)

Débitrice

-et-

KPMG INC.

Contrôleur

**AVIS DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PREUVES DE RÉCLAMATION CONTRE
2907160 CANADA INC. (anciennement connue sous le nom de ProSep Inc.), SES
ADMINISTRATEURS ET/OU DIRIGEANTS**

PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS VOUS EST DONNÉ à l'effet qu'en vertu d'une ordonnance rendue par la Cour supérieure du Québec le 19 novembre 2013 (l'« **Ordonnance** »), un processus de réclamation (le « **Processus de réclamation** ») a été approuvé dans le but d'identifier, établir, statuer ou autrement résoudre toutes « Réclamations » (tel que défini par le terme anglais « *Claims* » dans l'Ordonnance) de toutes personnes contre 2907160 Canada Inc. (anciennement connue sous le nom de ProSep Inc.) (la « **Débitrice** »), ses administrateurs et/ou dirigeants.

En vertu de l'Ordonnance, la date limite pour le dépôt des preuves de réclamations (collectivement les « Preuves de réclamation » et chacune une « Preuve de réclamation ») à l'égard d'une « Réclamation » est à 17 heures le 9 décembre 2013 ou, pour les créanciers ayant des réclamations désignés dans l'Ordonnance comme étant des « *Restructuring Claims* » ayant pris naissance après le 22 novembre 2013, au plus tard dix (10) jours après la date de réception par le créancier de l'avis de résiliation, de répudiation ou de terminaison du contrat, du bail, du contrat de travail ou autre entente (la « Date limite pour le dépôt des preuves de réclamations »).

Toutes les Preuves de réclamation à l'égard d'une « Réclamation » doivent être soumises à et reçues par le Contrôleur le ou avant la Date limite pour le dépôt des preuves de réclamation, à défaut de quoi ces « Réclamations » seront prescrites et éteintes à jamais.

Les personnes requérant de l'information concernant le Processus de réclamation ou des documents relatifs au Processus de réclamation peuvent communiquer avec :

KPMG Inc.

Contrôleur nommé par le tribunal de 2907160 Canada Inc.

À l'attention de : M. Philippe Daneau

Téléphone : 514-940-8558

Télécopieur : 514-840-2121

Courriel : pdaneau@kpmg.ca

Ces documents sont disponibles sur le site Web du Contrôleur à l'adresse suivante :

<http://www.kpmg.com/ca/prosep-fr>.

Montréal, le 22 novembre 2013.

KPMG INC.

CONTRÔLEUR NOMMÉ PAR LE TRIBUNAL DE

2907160 CANADA INC.